

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15764**

### Intitulé

Sophrologue

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Académie de sophrologie de Paris	Président

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

330p Spécialités plurivalentes des services aux personnes (organisation, conception)

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le sophrologue est un praticien qui accompagne des individus ou des groupes. Son métier consiste à leur apprendre à optimiser leurs capacités, et/ou s'adapter aux nécessités ou aux difficultés qu'ils rencontrent (gestion du stress, concentration, accompagnement à la vieillesse, performances sportives, problématiques de l'enfance...).

Les activités du sophrologue sont :

- Réalisation d'un entretien pré-sophronique
- Réalisation d'une pratique sophrologique
- Réalisation d'un entretien post-sophronique.

Dans l'application de ses fonctions le sophrologue est capable de :

- Conduire la première séance pour établir un protocole sophronique
- Réaliser un exercice de sophrologie pour le sophronisant, conformément au protocole établi
- Aider le sophronisant à s'entraîner régulièrement et en autonomie
- Etablir un bilan de l'entraînement suivi par le sophronisant
- Reconduire un nouvel exercice de sophrologie conformément au protocole défini au préalable
- Réaliser et animer des séances en relaxation dynamique et cohérence cardiaque.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activité :

Centres Hospitaliers; Cabinet et Profession libérale; Entreprise; Ecole et environnement périscolaire; Milieu du Sport

Type emplois accessibles :

Sophrologue

### Codes des fiches ROME les plus proches :

K1103 : Développement personnel et bien-être de la personne

### Réglementation d'activités :

La profession de sophrologue n'est pas réglementée, mais la profession est déontologiquement tenue au secret professionnel

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Les évaluations se présentent sous la forme de mise en situations, de contrôle continu, de simulations de séances de sophrologie et d'une évaluation finale qui se déroule devant un jury de professionnels, les étudiants soutiennent un projet de fin d'étude : formulant un projet professionnel et personnel sur le métier de sophrologue

#### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 15764 - Mise en oeuvre de la gestion administrative, comptable et commerciale</p>	<p><b>Descriptif :</b>  Gestion comptable et financière  - Traiter les formalités administratives et déclaratives mensuelles, trimestrielles et annuelles et en lien avec son statut  - Définir un budget prévisionnel  - Gérer les sources de traitement administratifs et se faire accompagner par des experts  - Assurer un suivi quotidien de sa comptabilité  - Exploiter des outils bureautiques pour gérer son activité  Réalisation d'actions commerciales et marketing  - Faire une veille concurrentielle  - Positionner une communication adaptée à sa clientèle  - Organiser des évènements et des informations autour d'un public  - Elaborer des supports de communication (site internet, flyers, articles...)  - Elaborer une offre de service en BtoB et BtoC,  - Gérer un portefeuille clients</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b>  Formulation par écrit de son activité au travers d'un livret intitulé : « Document de travail Eléments juridiques » Ce livret est présenté devant un jury professionnel  Un <b>certificat</b> valide ce bloc de compétences</p>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 15764 - L'installation de son activité de sophrologue</p>	<p><b>Descriptif :</b>  Création et gestion de la structure  - Aménager et gérer son lieu de pratique  - Prospecter une clientèle  - Gérer administrativement et comptablement son activité  - Réaliser des actions commerciales afin de faire connaître son champ de pratique  Actualisation professionnelle  - Développer son champ d'action dans la pratique de la sophrologie grâce à la formation continue et la supervision  - Créer un réseau pour avoir des échanges interprofessionnels, échanges / comparaisons de pratiques avec d'autres professionnels  - Elaborer un plan d'entraînement pour évoluer dans ses pratiques</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b>  Présentation d'un rapport de gestion et d'exercice à présenter devant un jury professionnel  Un <b>certificat</b> sera remis à chaque candidat à l'issue de la validation du bloc de compétence</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 15764 - Réalisation des entretiens de sophrologie</p>	<p><b>Descriptif :</b></p> <p>Réalisation d'un entretien pré-sophronique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer une écoute appropriée à l'application d'un entretien pré-sophronique</li> <li>- Mener et diriger des entretiens préalables avec le sophronisant pour identifier des causes et objectifs de consultation</li> <li>- Positionner son approche professionnelle en expliquant le cadre des limites de son intervention</li> <li>- Exploiter un registre technique approprié pour élaborer une relation avec le sophronisant</li> <li>- Présenter un protocole de séances et l'expliquer au sophronisant pour qu'il comprenne son adaptation à ses besoins</li> <li>- Présenter le déroulement de la première séance</li> <li>- Apporter une explication simple et compréhensible au sophronisant des termes : « alliance », « vivance » et autres termes établis dans le protocole</li> <li>- Réalisation d'une pratique sophrologique</li> <li>- Utiliser des exercices de sophrologie adaptés au protocole défini lors de l'entretien pré-sophronique</li> <li>- Appliquer la déontologie et les règles de l'application du métier : accueillir sans juger, ni interpréter</li> <li>- Faire identifier au sophronisant ce qui se passe dans son corps</li> <li>- Aider le sophronisant à mémoriser l'application des exercices afin qu'il puisse les répéter en autonomie</li> </ul> <p>Réalisation d'un entretien post sophronique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un dialogue avec le sophronisant pour qu'il exprime ses sensations</li> <li>- Accompagner le sophronisant à s'approprier les bienfaits de son ressenti et à appliquer la répétition des exercices</li> <li>- Programmer de l'entraînement</li> </ul> <p>Animation d'un groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les besoins du groupe tout en sachant garder une écoute individualisée</li> <li>- Appliquer des exercices sophroniques adaptés à de la relaxation dynamique</li> <li>- Respecter le rythme de travail et d'évolution du groupe dans l'exploitation des exercices sophroniques</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b></p> <p>Mise en situation professionnelle et rédaction de compte-rendu de séance</p> <p>Un <b>certificat</b> valide ce bloc de compétences</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 15764 - Actualisation professionnelle	<p><b>Descriptif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer son champ d'action dans la pratique de la sophrologie</li> <li>- Participer aux travaux et aux échanges de l'Association des Anciens de l'Académie de Sophrologie de Paris (AASP)</li> <li>- Maintenir une veille sur l'actualité du métier de Sophrologue</li> <li>- Analyser ses pratiques et se faire superviser par un sophrologue expert</li> <li>- Créer un réseau partenarial pour avoir des échanges interprofessionnels échanges/comparaisons de pratiques avec d'autres professionnels</li> <li>- Faire évoluer sa carrière par l'acquisition ou le renforcement des pratiques spécifiques et de spécialisations</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b></p> <p>Présentation d'un projet professionnel faisant état de son activité présente et des projets à venir dans l'exercice de son métier</p> <p>Un <b>certificat</b> valide ce bloc de compétences</p>

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	- 2 représentants des sophrologues professionnels extérieurs à l'académie de sophrologie de Paris - 3 représentants de l'académie de sophrologie
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	- 2 représentants des sophrologues professionnels extérieurs à l'académie de sophrologie de Paris - 3 représentants de l'académie de sophrologie
Par expérience dispositif VAE prévu en 2011	X	- 2 représentants des sophrologues professionnels extérieurs à l'académie de sophrologie de Paris - 3 représentants de l'académie de sophrologie

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 27 novembre 2012 publié au Journal Officiel du 9 décembre 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Sophrologue" avec effet au 30 septembre 2008, jusqu'au 9 décembre 2015. Autorité responsable : Académie de sophrologie.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

Arrêté du 15 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Sophrologue" avec effet au 9 décembre 2015, jusqu'au 18 décembre 2021.

## Pour plus d'informations

### Statistiques :

Environ 40 certifications par an  
VAE : environ 8 certifications

### Autres sources d'information :

<http://www.academie-sophrologie.fr/>

Académie de Sophrologie

### Lieu(x) de certification :

Académie de sophrologie de Paris : Île-de-France - Paris ( 75) [Paris]

Académie de Sophrologie de Paris  
20 rue Henri Bocquillon  
75015 Paris

### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- Académie de Sophrologie de Paris - 20 rue Henri Bocquillon - 75015 Paris
- Ecole de Sophrologie du Languedoc (Région Languedoc et Hauts de Seine) -  
\* 2, rue Rabelais - 92170 VANVES
- \* 14, place Gambetta - 30600 VAUVERT
- Ecole Professionnelle de Sophrologie de l'Artois (Flandres et Artois) - 13, place Philippe Lebon - 59000 LILLE
- Académie Savoies Dauphiné en Sophrologie - 8, rue du Mont-Blanc - 74100 ANNEMASSE
- SOPHRAGORA - Ecole de Sophrologie d'Alsace - 10, rue du Réservoir - 68100 MULHOUSE
- Ecole de Sophrologie de Dijon - 47, rue Vannerie - 21000 DIJON
- Ecole de Sophrologie équilibre santé - 27, rue des Causses - Jardin des Lys - 91940 LES ULIS
- Le toucher zen Guyane - lot les héliconias - 18 c rue pendula - 97354 REMIRE MONTJOLY

### Historique de la certification :